

Séance du **7 octobre 2021**

Présidence : **Mme Anne-Francine Simonin**, présidente

**Indemnités du Conseil communal pour la législature 2021-2026 (2021/P27)**

Rapport : M. Laurent Lavanchy

**LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY**

VU le préavis N° 27/2021, du 30 août 2021, concernant les indemnités du Conseil communal pour la législature 2021-2026,

VU le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

**d é c i d e**

de fixer les indemnités du Conseil communal pour la législature 2021-2026 comme suit :

<b>Présidence du Conseil</b>	Annuel	Fr. 4'000.-
<b>Secrétaire du Conseil</b>	Salaire annuel	Fr. 15'500.-
<b>Secrétaire suppléant-e</b>		
Indemnité fixe	Annuel	Fr. 300.-
En plus pour chaque PV de séance du Conseil	PV	Fr. 500.-
<b>Bureau du Conseil communal</b>		
1 <sup>ère</sup> vice-présidence	Annuel	Fr. 500.-
2 <sup>ème</sup> vice-présidence	Annuel	Fr. 250.-
Scrutateurs / Scrutatrices	Annuel	Fr. 250.-
Scrutateurs suppléants / Scrutatrices suppléantes	Annuel	Fr. 200.-
<b>Jetons de présence</b>		
Séances du Conseil communal	Par séance	Fr. 30.-
<b>Toutes commissions</b>		
Présence à la séance & tranche de 30 minutes	Par séance	Fr. 30.-
Tranche de 30 minutes supplémentaires entamée	Par tranche	Fr. 10.-
<b>Rédaction d'un rapport</b>		
Rapport pour une commission d'une séance	Par séance	Fr. 150.-
Complément pour chaque séance supplémentaire	Par séance	Fr. 80.-
<b>Votations et élections</b>		
Participation aux opérations de dépouillement des scrutins (dimanche)	Par dimanche	Fr. 90.-
Ouverture des enveloppes de transmission avant le jour de scrutin	Tarif horaire	Fr. 25.-

Ainsi délibéré en séance du **7 octobre 2021**.

Adopté tel qu'amendé à une très large majorité (quelques avis contraires et quelques abstentions).


Pour extrait conforme le 8 octobre 2021.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY  
la Présidente

  
Anne-Francine Simonin



la Secrétaire

  
Carole Dind